

Foucault, la surveillance et nous

Christian Laval

Introduction

Mon propos tournera autour d'une question simple : je voudrais me demander dans quelle mesure les analyses de Foucault restent opératoires pour comprendre l'ampleur de la surveillance révélée par Edward Snowden, il y a quelques mois, en quoi elles peuvent nous aider à penser les moyens, les effets, les capacités stratégiques des États et des pouvoirs économiques lorsqu'ils stockent et traitent des informations de masse sur les populations et sur les individus.

Est-il utile de rappeler à quel point la question de la « surveillance » apparaît tout à fait centrale lorsqu'on veut caractériser le champ des luttes aujourd'hui, l'espace et la nature des conflits géopolitiques, ou encore les pratiques de concurrence et de rivalité entre superpuissances économiques privées et entre États ? La « surveillance » avec « l'affaire Snowden » est incontestablement redevenue un axe essentiel de la réflexion politique sur ce qu'on peut appeler les capacités stratégiques des États, à commencer bien sûr par les États-Unis et leurs plus proches alliés. Mais plus largement, ce sont l'extension et la diversification des techniques de surveillance, en particulier sur Internet, qui redonnent une très grande actualité à cette interrogation dans la mesure même où les technologies de circulation, de stockage et de traitement des informations, en se combinant entre elles, ont donné des moyens considérables de surveillance aux pouvoirs d'État comme aux pouvoirs économiques.

Les tendances que l'on peut observer en ce domaine et qui témoignent d'une généralisation de la surveillance, de la puissance accrue des techniques mises en oeuvre, de la pénétration par le biais des communications numériques et des réseaux sociaux dans la vie privée et les relations sociales, tendent à donner raison à Foucault qui dès le début des années 70, avait soutenu que nous entrons dans l'ère de la surveillance permanente et généralisée et qu'il y avait là un grand moyen de contrôler les individus en anticipant leurs conduites par l'accumulation des connaissances que l'on prend sur eux.

On connaît bien le propos de Foucault, que je rappelle pour mémoire, selon lequel l'invention benthamienne du panoptique est la clé qui nous permet de comprendre notre société, une société dans laquelle règne le panoptisme. Je cite : « le panoptique est l'utopie d'une société et d'un type de pouvoir, qui est au fond, la société que nous connaissons actuellement, utopie qui s'est effectivement réalisée »¹. Cette expression de « panoptique » ou de « panoptisme », Foucault l'a créée et répandue bien au-delà de la seule sphère académique, en faisant de l'invention de Bentham en 1787 ce qu'il a appelé « le diagramme d'un mécanisme de pouvoir ramené à sa forme idéale »², un mécanisme, on y reviendra, qui induit chez celui qui est surveillé « un état conscient et permanent de visibilité qui assure le fonctionnement automatique du pouvoir » par intériorisation du regard qui est porté sur lui³. C'est un mécanisme qui est bien sûr poussé au plus loin par l'État moderne mais qui, plus largement, « est destiné à se diffuser dans le corps social », à « y devenir une fonction généralisée »⁴. Ce

¹ « La vérité et les formes juridiques », *Dits et écrits* (DE), I, « Quarto », p. 1462

² *Surveiller et punir* (S et P), p. 207

³ S et P, p. 202.

⁴ S et P, p. 209.

n'est pas une machine répressive ou écrasante. C'est une machine productive. Le panoptisme développe une productivité du pouvoir, qui peut venir se greffer sur toutes les institutions. La surveillance est une force productive ou plus exactement une « force » amplificatrice, multiplicatrice, un « intensificateur », jouant une double fonction de mise en ordre de la société mais aussi de composition efficace des forces humaines⁵.

Ce thème de la surveillance est donc tellement connu, voire rebattu, que l'on peut se demander si cela vaut même la peine d'en faire l'objet d'un commentaire ou d'un questionnement. Le thème de la surveillance, surtout dans les pays anglo-saxons, est parfaitement intégré à l'univers académique et même politique, il donne lieu à tout un champ académique des « *surveillance studies* »⁶.

Pourtant cela me semble en valoir la peine pour trois raisons au moins.

1) La première est que les analyses plus ou moins critiques que l'on a pu connaître ces derniers temps ont perdu en précision, en rigueur, en amplitude par rapport aux efforts de Foucault. Au fond, dès que l'on a reposé la question de la surveillance sont revenus les clichés autour de Big Brother. Et Foucault, lorsqu'il est cité, n'apparaît jamais que comme un disciple tardif d'Orwell. En supposant que nous vivons un nouveau totalitarisme électronique, la pensée critique se stérilise par la confusion que cette confusion entraîne, par l'incapacité paresseuse à identifier exactement le type de pouvoir qui s'exerce sur les individus. Et cette confusion pose problème sur le plan politique : peut-on mettre exactement sur le même plan les contrôles, les censures et les répressions des pays totalitaires et dictatoriaux, et l'on pense évidemment à la Chine et à sa trop fameuse « muraille électronique » ou à la Turquie d'Erdogan, et l'espionnage généralisé de la NSA et des autres agences de renseignement des pays capitalistes ?

2) La deuxième raison concerne la faiblesse des résistances, l'acceptation résignée qui pose un problème politique.

Il est sans doute une autre raison de s'intéresser à la question de la surveillance et qui tient du côté des populations à une certaine apathie. Il est en effet curieux d'observer le haut degré d'acceptation et de docilité de populations qui tolèrent les surveillances et les contrôles de toute nature dont elles font l'objet. Il est remarquable de constater combien les gouvernements européens (sauf peut-être le gouvernement allemand) ont réagi avec la plus grande modération le dévoilement des agissements de la NSA et du Government Communications Headquarters (GCHQ), combien le fait que l'on soit tous surveillés sur le net n'a pas provoqué à ce jour d'indignation à la hauteur de ces révélations, combien le fait d'apprendre que non seulement les mails, les consultations de site, les communications téléphoniques et les webcams étaient enregistrés et que les espionnages des ordinateurs personnels étaient chose courante n'a pas soulevé la colère générale des gouvernants. Ceci est sans doute à mettre en relation avec la connivence des États avec la NSA et les différents services policiers nationaux du renseignement: communication entre services secrets des stocks d'information, collaboration étroite des oligopoles d'Internet avec les États, gigantesques fichiers en voie de constitution et de connexion sur les individus, que l'on n'ose plus désigner du nom de citoyens. La question se pose des contre-mesures et des contre-conduites à développer face à cette entreprise générale de surveillance, pour déjouer et interdire les pratiques étatiques et

⁵ S et P, p. 209.

⁶ La surveillance est devenue une dimension qui ne semble pas ou plus relever de la démarche critique ; la « société de surveillance » est pratiquement devenue une catégorie officielle en Grande-Bretagne, signe d'une certaine acceptation fataliste du phénomène. Cf. *A Report on the Surveillance Society*, For the Information Commissioner by the Surveillance Studies Network , September 2006.

privées de surveillance, et, à plus long terme, pour développer une stratégie destinée à faire d'Internet un commun mondial. Il y a là tout un ensemble de questions qui ne semble pas encore être prises en charge par les mouvements sociaux.

3) La troisième raison est éditoriale. La parution en décembre dernier du cours de Foucault au Collège de France de 1972-1973 intitulé *La société punitive* me paraît de nature à renouveler la compréhension des analyses de Foucault, en particulier quant au rapport entre les luttes sociales et la surveillance, entre les dimensions stratégiques du pouvoir et le panoptisme de notre société. Quand Foucault, il y a plus de quarante ans, a pour la première fois caractérisé nos sociétés de sociétés de surveillance, à l'évidence, il a posé un diagnostic particulièrement apte à désigner les évolutions de nos sociétés et des pouvoirs qui y prévalent. Mais surtout, ce qui est parfois oublié, il montrait que la surveillance ne joue pas seule, et qu'elle n'est pas seulement liée à des techniques. Elle embraye sur d'autres caractéristiques des relations de pouvoir, les formes de la punition, les types de pouvoirs religieux, économiques, idéologiques, etc.

C'est ce que nous rappellerons en insistant sur la dimension stratégique de la surveillance. Nous le ferons autour d'une question bien déterminée : les analyses de Foucault, qui portent sur un moment historique très particulier (en gros le XVIIIe et le début du XIXe siècle), si elles ne peuvent être transposées intégralement et simplement à la situation qui est la nôtre, sont-elles pourtant à même de nous permettre de mieux saisir les transformations des techniques de surveillance dans les champs stratégiques actuels, et surtout nous permettent-elles de poser un diagnostic plus exact sur les formes de pouvoir auxquelles nous avons affaire en ce début de XXIe siècle ? C'est bien là, à mon sens, ce qui motivait les analyses de Foucault sur le pouvoir.

Je commencerai dans une première partie par des remarques générales sur la place de la surveillance dans les recherches de Foucault ; dans une deuxième partie, je rappellerai le diagnostic central que pose Foucault sur nos sociétés, qualifiées de « sociétés de surveillance » et je soulèverai quelques problèmes que me semble poser ce diagnostic ; dans une troisième partie je montrerai que cette qualification ne va pas seule, autrement dit que la surveillance n'est pas isolable de considérations stratégiques très importantes et souvent oubliées aujourd'hui du fait d'un certain technicisme des analyses ; dans une quatrième partie, enfin, je me demanderai si les analyses de Foucault peuvent être des points d'appui pour un renouvellement des approches théoriques et des luttes politiques qui concernent la surveillance.

Première partie : remarques générales

Je voudrais d'abord faire quelques remarques de méthodes et envisager quelques problèmes.

Première remarque : l'étude de la surveillance et des prisons participe d'un projet généalogique d'ensemble qui est très clairement énoncé dans le cours inédit de l'année précédente, en 1971-1972, « Théories et institutions pénales ». Dans le résumé qu'il en fait pour l'Annuaire du collège de France, Foucault présente ainsi son programme : il s'agit de « suivre la formation de certains types de savoir à partir des matrices juridico-politiques qui leur ont donné naissance et qui leur servent de support ». Ce qu'il veut étudier ce sont des formes singulières de « pouvoir-savoir ». L'hypothèse fondamentale qui est au départ de sa recherche est qu'aucun savoir ne peut se former sans un appareillage et des dispositifs d'enregistrement, d'accumulation et de traitement d'archives sur les individus, opérations de

collecte et de traitement qui constituent un pouvoir, et de l'autre côté, aucun pouvoir ne peut s'exercer « sans l'extraction, l'appropriation, la distribution ou la retenue d'un savoir »⁷. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue l'époque, qui est celle de l'engagement maximal de Foucault dans le GIP (créé en février 1971), à une époque de lutte et de résistance dans les prisons, dans une conjoncture qui a été marquée par l'emprisonnement de militants maoïstes, et par une intensification des luttes sociales et politiques.

La seconde remarque porte sur une difficulté. La surveillance définit pour Foucault la société dans laquelle nous sommes. On y reviendra plus loin. Mais cette caractérisation est posée dans des cours, celui de la *Société punitive* surtout, et dans des entretiens et conférences qui ont lieu avant *Surveiller et punir*, lequel livre malgré son titre, commence à déplacer l'accent, à élargir la perspective vers les disciplines, vers ce qu'il appellera désormais la « société disciplinaire ». Or l'une des difficultés que nous avons est que la surveillance, si elle est évidemment une dimension extrêmement importante des disciplines, n'est pas la seule : la clôture, la hiérarchisation, le quadrillage, l'examen, l'exercice, l'emploi du temps, la répartition isolante, le classement peuvent à bon droit caractériser la nouvelle société de disciplines, pour ne pas parler de la Norme et de la normalisation qui sont le principe et la raison mêmes des institutions disciplinaires.

Le problème est donc de savoir quelle place occupe la surveillance dans le « programme disciplinaire » des sociétés, programme qui, au moment de *Surveiller et punir* la déborde de très loin. Avec le Panopticon, Foucault nous donne à penser que dans l'établissement panoptique, nous avons affaire à une sorte de composition synthétique de tous les aspects de la discipline : la distribution spatiale des cellules, l'isolement des individus, l'automatisme et la désindividualisation du pouvoir, la continuité de ses effets et l'économie de ses moyens. En somme, on peut avoir le sentiment que le programme disciplinaire trouve son accomplissement dans un dispositif architectural structuré par le principe de l'inspection continue. Reste que surveillance et institution disciplinaire ne se recouvrent pas entièrement. Elles se débordent mutuellement, elles sont relativement indépendantes l'une de l'autre. C'est d'ailleurs dans l'entretien de présentation du texte de Bentham, « l'œil du pouvoir », que Foucault émet le plus de réserve quant à une telle identification en disant d'une part : « il serait faux de dire que le principe de visibilité commande toute la technologie du pouvoir depuis le dix-neuvième siècle »⁸ et deuxièmement : la centralité du regard est déjà « archaïsante » à l'époque de Bentham, et ce qui compte n'est pas tant la surveillance que la machinerie de pouvoir automatique, la désidentification du pouvoir à une personne en particulier⁹.

Troisième remarque ou problème : Foucault est un chercheur très mobile, qui ne cesse de « se déprendre de lui-même ». Que devient donc la thématique de la « surveillance » lorsqu'il sera moins question de discipline que de biopolitique ou de gouvernementalité ? Jean Terrel dans son ouvrage *Politiques de Foucault* soutient la thèse de l'unité et de la continuité des analyses foucauldienne¹⁰. Il est en effet frappant de constater l'unité du projet, que j'ai rappelé, de l'étude du pouvoir/savoir, et au-delà, d'une histoire de la vérité en tant qu'elle est liée à des stratégies de pouvoir. Les concepts mobilisés par Foucault, les points d'appui qu'il prend dans les archives, sont tous indexés à une conception des relations de pouvoir qui prévaut, me semble-t-il, à toutes les phases de son travail et qui repose sur un certain nombre de modèles et de schèmes qui constituent des invariants de ses analyses. Foucault a élaboré une

⁷ « Théories et institutions pénales », DE, I, « Quarto », p. 1257

⁸ Cf. J. Bentham, *Le Panoptique*, Belfond, 1977, p.11.

⁹ Ibid., p.25.

¹⁰ Jean Terrel, *Politiques de Foucault*, PUF, 2010.

conception stratégique, conflictuelle et productive du pouvoir ; il a le souci constant de nouer le pouvoir et le savoir, en même temps que de considérer que le pouvoir induit un changement dans le comportement, qu'il « fabrique l'individu » comme il le dira à propos des disciplines. La « surveillance » renvoie donc à une conception plus générale du pouvoir qui fonctionne par extraction et production de savoir sur des individus-objets, lesquels sont en même temps produits comme sujets par l'effet même de ce savoir sur eux, par tout un travail d'objectivation et de subjectivation qui s'exerce en continu sur eux. Et les dispositifs de surveillance et d'observation sont précisément ce qui permet ce mécanisme d'extraction, de traitement et d'application du savoir.

Mais en même temps, Foucault, c'est bien connu, est « discontinuiste », il est attentif aux inflexions des modes de pouvoir, des formes des énoncés, des figures de la vérité. S'il a une conception générale du pouvoir qui sous-tend les économies historiques singulières du pouvoir, il faut convenir que si celles-ci font sans doute toutes usage de la surveillance, elles le font de façon différente. Il faudrait par conséquent regarder de près quelle place et quelle fonction occupe la « surveillance » dans les travaux ultérieurs de Foucault, sur la biopolitique, surtout à partir de 75-76, ou sur la « gouvernementalité » à la fin des années 70 et au début des années 80. Cette question est évidemment trop vaste pour que j'y réponde ici.

Quatrième remarque : le Panopticon comme machine de pouvoir et figure architecturale introduit un thème fondamental chez Foucault, qui va devenir de plus en plus important au cours des années suivantes, et qui sera même au principe de son interprétation de la gouvernementalité et du néolibéralisme : l'action du pouvoir à distance, un pouvoir qui ne réclame pas la violence directe, qui ne passe pas par l'ordre, le commandement, la directive mais qui suppose plutôt la spontanéité de celui qui y est assujéti ; un mécanisme de pouvoir qui agit par l'intériorisation de la norme du fait simple, élémentaire, d'être placé dans un « champ de visibilité » ou, plus généralement, dans un milieu modelé ou construit pour orienter, canaliser, inciter. La surveillance, dès *Surveiller et punir*, est ainsi un moyen de gouvernement à distance dont les effets sont produits par la construction artificielle d'un « champ de visibilité » qui induit chez le sujet un mode d'assujettissement très particulier en ce sens que c'est le sujet lui-même qui reprend à son compte les contraintes du pouvoir, qui s'impose spontanément dit Foucault, les contraintes du pouvoir.

Je cite le passage très connu et qui est évidemment fondamental pour notre propos : avec le panoptique, dit Foucault « l'efficace du pouvoir, sa force contraignante sont, en quelque sorte, passées de l'autre côté – du côté de sa force d'application. Celui qui est soumis à un champ de visibilité, et qui le sait, reprend à son compte les contraintes du pouvoir ; il les fait jouer spontanément sur lui-même ; il inscrit en soi le rapport de pouvoir dans lequel il joue simultanément les deux rôles il devient le principe de son propre assujettissement »¹¹.

Pour résumer ces remarques et problèmes liminaires, je ferai deux dernières réflexions plus générales. Le thème de la société de surveillance, ou de la société panoptique, apparaît *avant* la thématisation de la discipline et cette caractérisation n'est pas abolie par les recherches ultérieures sur d'autres formes de pouvoir. Elle participe chez Foucault à une ligne théorique continue qui excède l'analyse des seules institutions disciplinaires. Le regard clinique, l'enquête statistique, l'observation scientifique, l'examen bureaucratique, et même le souci de soi constituent chez Foucault une série qui en font autant de modalités spécifiques et différentes d'un fonctionnement de pouvoir qui paraît bien, en quelque sorte après coup, universel. Un fil parcourt en effet les travaux de Foucault, qui est celui des *formes du regard*, sous l'espèce historiquement variable de l'enquête, de l'examen, de l'observation, du

¹¹S et P, p. 204.

panoptique, etc. Il y a à chaque époque un savoir de la surveillance et une production de savoir par le regard clinique, scientifique ou politique. Ce qui est en jeu, c'est le pouvoir d'un regard au nom d'un savoir, c'est-à-dire la possibilité d'extraire par le regard un certain savoir. La surveillance de type politique et sociale est d'ailleurs toujours en connexion chez Foucault avec cette objectivation propre à la médecine et aux sciences humaines en général¹². Le pouvoir du médecin, de l'administrateur, de l'économiste et du démographe et du psychiatre participent à la surveillance généralisée et continue.

La seconde conclusion, c'est que si les disciplines ne sont pas le dernier mot des sociétés modernes, mais le premier, la surveillance n'a pas disparu de sociétés qui ne sont plus seulement disciplinaires. Il convient en effet de disjoindre panoptisme et discipline, comme Foucault avait commencé à le faire à la fin de *Surveiller et punir*. Ce qui conduit à dire que le panoptisme demeure une caractérisation de nos sociétés, même si ce panoptisme joue autrement lorsque surviennent de nouvelles formes de pouvoir. Et si l'on conçoit ainsi le panoptisme comme un mécanisme de pouvoir pouvant s'intégrer à des stratégies de classe ou d'État à différents moments historiques, pouvant jouer dans différentes formes de gouvernement, on dispose alors d'un concept particulièrement intéressant pour comprendre comment la surveillance peut changer en fonction de situations stratégiques différentes, que ce soit avec le stalinisme, avec l'État social ou avec le néolibéralisme. Et l'on peut alors se demander en quoi par exemple la surveillance numérique est originale ou non, si elle induit des effets de pouvoir originaux par rapport une surveillance strictement visuelle, comptable ou physique.

Deuxième partie : La « civilisation de la surveillance » contre la « société du spectacle »

C'est cette attention à la dimension du regard dans le pouvoir et le savoir qui conduit Foucault à poser un diagnostic sur la société qui naît au XVIIIème siècle. Nous ne sommes plus dans des sociétés du spectacle, nous sommes entrés dans des civilisations de la surveillance, tel est le point essentiel : « Nous vivons dans une société panoptique », dit-il ainsi dans un entretien de 1973¹³. C'est l'un des diagnostics les plus « profonds » qu'il pose dans son cours de 1972-1973, *La société punitive*, et qu'il reprend tel quel dans *Surveiller et punir*. Foucault insiste, en particulier dans la leçon du 10 janvier 1973, sur ce qu'il appelle le « renversement du spectacle en surveillance »¹⁴. Il cite un certain nombre d'auteurs, dont Julius, professeur de droit criminel à Berlin, à qui il attribue cette formule du renversement du spectacle en surveillance. Julius avait écrit dans ses *Leçons sur prisons* en 1827 que s'imposait un nouveau principe qui était celui de la surveillance constante d'une multitude d'hommes par l'État et qu'il s'agissait d'un événement dans l'histoire de l'esprit humain. Foucault se sert de cette « découverte » pour montrer que Napoléon mais aussi Bentham et bien d'autres avant eux, avaient déjà mis au point ce nouveau principe de la surveillance des grandes multitudes par un petit nombre.

Ce qui caractérise ce principe politique de surveillance, c'est qu'il est pour une part étatique : il s'agit de la surveillance d'un « œil universel ». Cette surveillance étatique trouve dans la police son organe et possède sa propre logique qui est de tout voir, de tout collecter jusqu'au plus fin détail de la vie sociale. Le panoptisme n'a pas de limite, il est indéfini. Le pouvoir d'inspection fait de « tout ce qui se passe » l'objet de la police.¹⁵

¹² Cf. par exemple, *La société punitive, Cours au Collège de France, 1972-1973*, Ehess, Gallimard, Seuil, 2013, p. 6.

¹³ Cf. « À propos de l'enfermement pénitentiaire », DE, I, « Quarto », p. 1305

¹⁴ Ibid., p. 25

¹⁵ S et P, p. 215.

L'âge du spectacle n'est pas du tout chez Foucault une caractéristique du capitalisme avancé, comme chez Guy Debord par exemple. Le spectacle du pouvoir, ou le spectacle comme instrument du pouvoir, est un trait de l'âge précapitaliste, une caractéristique de la souveraineté, et même, en remontant, de l'imperium monarchique, de la majesté pontificale ou impériale. C'est un pouvoir spectaculaire qui joue sur le pouvoir des signes, l'effet des symboles, le rite et le théâtre des images sacrées. Le régime de la souveraineté supposait un théâtre, une mise en scène qui fondait l'origine surnaturelle du pouvoir, qui séparait en fait le monarque des sujets, pour l'installer sur une autre scène. Le savoir qui lui correspondait restait un savoir mythologique et théologique, un savoir total et sacré venant d'En haut.

La société bourgeoise, à l'inverse, est caractérisée par la surveillance généralisée. A ces régimes de pouvoir correspondent des « économies du châtement », des styles de punition¹⁶. La manière de punir traduit toujours une manière de gouverner, dont elle n'est à vrai dire que l'un des aspects. Le châtement en place publique de Damiens, que Foucault décrit en détail au début de *Surveiller et punir*, est une « fête », un « cérémonial », un « spectacle », qui a partie liée avec la mise en spectacle de la souveraineté, l'exposition des insignes du pouvoir suprême du roi. A la charnière du XVIII et du XIXe siècle, le spectacle s'efface au profit d'un autre régime punitif, caractérisé par la discrétion de la peine, « l'enfouissement bureaucratique » de la punition¹⁷ : en un mot une peine qui ne se donne plus à voir, mais qui suppose un autre régime du voir, un renversement du spectacle en surveillance. Si la peine ne doit pas se voir, le processus criminel doit, à l'inverse, être connu de la façon la plus exhaustive : le crime est saisi par un « complexe juridico-scientifique » d'un type nouveau qui mobilise toute une série de savoirs sur l'individu, son histoire, son caractère, son milieu. Ce nouveau régime de punir renvoie à un régime de pouvoir et à un régime de savoir fondé sur la surveillance avec ses procédures et ses techniques obscures, enfouies, détaillées, minutieuses, monotones et lassantes.

De 1973 à 1976, ce qui domine toutes les analyses de Foucault, c'est donc l'idée que nous sommes dans des sociétés panoptiques, que nous avons affaire à un panoptisme généralisé. Certes, les points d'application les plus notables les plus illustratives sont l'hôpital et la prison, mais ces deux institutions ne sont pas des matrices qui auraient engendré des pratiques de surveillance, elles s'expliquent elles-mêmes par la diffusion à l'échelle de la société d'un panoptisme généralisé, par des pratiques de « surveillance constante et universelle » qui ne se limitent pas à l'exercice du pouvoir bureaucratique d'État. C'est Bentham, qui dès le cours sur le *Pouvoir psychiatrique* (1973-1974) deviendra le vrai héraut de ce panoptisme généralisé, comme il le dira et l'écrira à de très nombreuses reprises dans ces années là. Bentham avec son « invention » du principe panoptique valable pour toutes les institutions est véritablement celui qui est pour Foucault le « technologue » le plus important pour comprendre la société dans laquelle nous vivons. Ceci est bien connu. Bentham est pour Foucault celui qui a réellement « programmé » (le mot qu'il utilise est fort) notre société panoptique¹⁸. Bentham est celui qui ne pense plus l'effet du pouvoir comme *impression* sur les foules mais comme *inspection* des foules : inspection permanente et efficace, maximisante, selon un dispositif d'autant plus efficace que l'on ne voit pas celui qui inspecte. La grande nouveauté dans le régime du pouvoir et du savoir est que le gouvernant doit rester invisible. C'est le régime non pas tant de la main invisible chère à Adam Smith, mais de *l'œil invisible*.

Quelques remarques et quelques s'imposent à propos de ce diagnostic :

¹⁶ S et P, p. 13.

¹⁷ S et P, p. 15.

¹⁸ Cf. « La vérité et les formes juridiques », DE, II p. 1474.

Premièrement : le rapport entre surveillance et discipline. Dans les cours et dans *Surveiller et punir*, le diagnostic est double : la société régie par la surveillance généralisée, ce qu'il appelle la « société panoptique » est qualifiée aussi de « société disciplinaire ».

Le panoptisme généralisé est pensé en même temps que les pouvoirs disciplinaires qui s'exercent sur les corps, qui visent à rendre les corps dociles et productifs. Au point qu'il y a une certaine confusion dans les analyses de Foucault entre le régime des disciplines et le panoptisme. Mais les disciplines dans les lieux clos utilisent bien d'autres méthodes que la surveillance pour plier les corps à la norme. Les deux ne se recouvrent pas complètement. Et ce, d'autant plus que la surveillance ne joue pas seulement sur le dressage des corps mais sur le calcul des esprits, (en particulier en milieu carcéral), c'est-à-dire sur le calcul de probabilité d'être vu ou non, et ce qui en fait un instrument de rééducation dans une perspective utilitariste. La surveillance n'est pas seulement enfermée dans des milieux clos des institutions disciplinaires, elle se diffuse bien au-delà et trouve des relais du côté de la médecine et de ce qu'on appellera les « sciences humaines ». On le voit bien d'ailleurs à certains passages : il existe une certaine autonomie du panoptisme par rapport à l'entreprise disciplinaire.

Deuxièmement, Foucault ne veut retenir de Bentham que ce renversement du spectacle en surveillance. Il oublie symptomatiquement tout un aspect de la pensée de Bentham auquel il ne prête aucune attention : sa théorie de la *démocratie panoptique*. Expression par laquelle on doit entendre que Bentham pense la réorganisation des pouvoirs et des relations gouvernants/gouvernés sur le mode de la prison panoptique inversée. Ce sont les hommes politiques, les représentants et les fonctionnaires, qui doivent être mis en surveillance par le peuple dans des architectures qui les mettent au milieu d'une construction constituée de loges à partir desquelles les gens du peuple inspectent leurs représentants et les fonctionnaires exercer leur office. Ceci est d'autant plus curieux que cela aurait pu parfaitement entrer en cohérence avec sa propre conception des relations de pouvoir. Mais cela aurait mis en cause la simplicité du renversement du spectacle en surveillance. Parce que le spectacle (et le dispositif architectural que l'on trouve dans le *Code constitutionnel* de Bentham est clair sur ce point) permet justement la surveillance des gouvernants par les gouvernés: la forme panoptique, c'est aussi celle par laquelle le grand nombre peut surveiller le petit nombre. Au fond, pour Bentham, si la surveillance doit bien être généralisée, elle doit être *aussi* au principe de la démocratie. Alors que Foucault ne la conçoit que dans un seul sens : les gouvernants surveillent les gouvernés. Peut-on ainsi esquiver un fait historique essentiel ? En même temps que se créent des lieux d'enfermement et des pratiques de surveillance, se développent des pratiques et des moyens de surveillance, ou de contre-surveillance des gouvernants ? C'est d'autant plus curieux que Foucault a été un adepte et même un promoteur de la « contre-enquête », à propos des prisons ou des pratiques policières.

Troisièmement, et c'est peut-être le point de discussion le plus important, Foucault prend le contre-pied d'une analyse du pouvoir que l'on pourrait appeler l'analyse « spectaculariste », entendant par là non pas seulement la théorie situationniste de Debord mais une conception beaucoup plus répandue et diversifiée qui fait du pouvoir une domination ouverte, massive, explicite, légitime, et qui passe par le déploiement des signes les plus manifestes du pouvoir. Un pouvoir qui pour tenir en respect les gouvernés a besoin de se faire voir, de parler, de faire du théâtre en somme pour se rendre légitime. Foucault prend à contre-pied un discours critique qui avait mobilisé dans les années où il élabore sa thématique de la surveillance la sémiologie, la linguistique, la psychanalyse et qui avait voulu donner en quelque sorte au « pouvoir idéologique » un soubassement théorique autrement plus consistant que ce que pouvait proposer le vieux marxisme, surtout dans sa version du « reflet ». Foucault s'oppose

ainsi presque point par point à la théorie barthésienne de la mythologie par laquelle la bourgeoisie impose sa vision du monde par la production d'idéologèmes à partir d'éléments signifiants les plus divers et les plus anodins. Car dans cette théorie barthésienne du mythe, c'est la saturation du monde social par un théâtre de signifiés, par un spectacle continu d'images à consommer qui est le véritable levier du pouvoir bourgeois. Même chose chez Baudrillard et chez tous ceux qui placent au premier rang des objets du pouvoir à analyser la marchandise, les médias, la mode. Foucault est également aux antipodes de la théorie bourdieusienne de la domination qui place au centre des mécanismes de domination le pouvoir symbolique, lequel impose le grand partage entre le légitime et l'illégitime. Chez Foucault, le pouvoir, s'il n'est jamais muet, ne fait pas du théâtre, ou, plus exactement, ce qu'il dit n'est plus de l'ordre du mythe mais de la connaissance scientifique.

Tout ceci pose évidemment un grand problème quant à l'analyse du pouvoir. Peut-on laisser de côté, peut-on tenir pour rien le dire du pouvoir, la manifestation de ses raisons, le déploiement de ses emblèmes, enfin tout ce qui en fait un théâtre et tout ce qui relève dans la soumission à l'imagination ? Comment articuler ce qui reste théâtre du pouvoir et les manœuvres, les dispositifs les plus humbles sur le plan intellectuel mais les plus déterminants ?

Troisième partie : la surveillance ne joue pas seule, elle participe de la guerre sociale

Le travail de Foucault sur la surveillance est généalogique. Comme il l'avait souligné en 1971 dans son grand texte sur la généalogie, il s'agit essentiellement de saisir l'émergence d'un problème, d'un fait, d'un discours ou d'une institution dans son rapport de forces, selon le jeu de forces qui le ou la rend pensable et possible, donc dans sa singularité historique¹⁹.

Pour Foucault, la « surveillance » participe d'une stratégie, elle s'inscrit dans une lutte, dans une « guerre civile ». Cette guerre suppose un savoir de la surveillance et un art pour faire fonctionner la surveillance comme production d'un savoir. Ce n'est pas tant que la surveillance ait été d'emblée conçue par une classe ou par un État comme un programme complet, c'est que, à partir de multiples points d'application, locaux et séparés, une stratégie de classe s'est dégagée.

L'une des manières de mutiler l'analyse de Foucault consiste à détacher la « surveillance » de son contexte théorique, d'en faire un élément à part, auto-suffisant, détaché de la conjoncture et des protagonistes de la lutte. D'en faire une forme politique en soi, ou bien, ce qui est fréquent aussi, de ne la considérer que sous l'angle des techniques par lesquelles elle s'exerce. Il est particulièrement frappant de constater que dans l'usage qui est fait de ses analyses de la surveillance, la dimension stratégique, la dimension de guerre sociale ou de guerre civile, est absente. Or, on ne comprend rien à l'importance qu'il accorde à la surveillance si on la sépare de cette dimension de guerre, de cette problématique centrale, qui est l'affrontement entre classes sociales. Foucault n'a cessé de renverser la fameuse phrase de Clausewitz selon laquelle la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens. Pour lui, c'est la politique qui est la continuation de la guerre par d'autres moyens.

Dans le cours de *La société punitive*, la thématique de la surveillance est précisément introduite « stratégiquement ». Les premières leçons dans lesquelles il avance sa thèse de la société de la surveillance sont dominées par l'idée selon laquelle le pouvoir est entré en guerre contre un « ennemi social » dont l'une des figures est bien sûr le criminel, mais un criminel qui a de multiples autres visages, et en particulier celui du plébéien séditieux et

¹⁹ Cf « Nietzsche, la généalogie, l'histoire », (1971), DE, I, « Quarto », p. 1004 et sq.

surtout du prolétaire en général, perçu comme une menace diffuse. Cet ennemi social, sur lequel s'exerce la surveillance et que la surveillance constitue comme tel, dans une société capitaliste ou bourgeoise, c'est comme le dit Foucault : « toute personne qui se trouve hostile ou contraire à la règle de maximalisation de la production »²⁰. Si l'attention répressive se porte sur les éléments séditieux, ouvertement « anti-sociaux », si la stratégie bourgeoise, consiste à tracer la limite entre le plébéien séditieux et le bon prolétaire, la surveillance panoptique se diffuse au moment où se met en place un vaste système de coercition « transformant la force de travail en force productrice qui est la condition de fonctionnement du système pénal dans notre société »²¹. Ces passages - et l'on pourrait en citer d'autres -, nous montre un Foucault très proche de Marx, sans doute très marqué par la lecture de certains historiens marxistes anglais comme Thompson ou Hobsbawm. Il suffit ici de citer une page qui me semble très éclairante et dans laquelle la surveillance est conçue comme l'un des éléments de la guerre civile à l'époque bourgeoise : « l'exercice quotidien du pouvoir doit pouvoir être considéré comme une guerre civile : exercer le pouvoir, c'est d'une certaine manière mener la guerre civile et tous ces instruments, ces tactiques qu'on peut repérer, ces alliances doivent être analysables en termes de guerre civile »²². Il y a là sans aucun doute la trace d'une époque mais pour ce qui nous concerne il y a là aussi le sens d'une démarche et la raison d'une analyse. C'est la guerre civile qui est le fond de l'affaire, qui explique enfermement pénitentiaire et surveillance généralisée, qui explique les formes nouvelles de l'exercice du pouvoir et la surveillance. La société panoptique est le fruit d'une stratégie bourgeoise. Le panopticon est une invention bourgeoise, la forme de gouvernement que la bourgeoisie a inventée et réalisée : « le rêve de Bentham, le Panopticon, où un seul individu pourrait surveiller tout le monde, c'est, au fond, je crois le rêve ou plutôt, l'un des rêves de la bourgeoisie (parce qu'elle a beaucoup rêvé). Ce rêve, elle l'a réalisé. Elle ne l'a peut-être pas réalisé sous la forme architecturale que Bentham proposait, mais il faut se rappeler que Bentham disait, à propos du Panopticon : c'est une forme d'architecture, bien sûr, mais c'est surtout une forme de gouvernement ; c'est une manière pour l'esprit d'exercer le pouvoir sur l'esprit »²³.

Entrons un peu plus dans le détail de l'analyse : s'assurer des corps et du temps de vie, voilà le grand impératif bourgeois, nécessaire au fonctionnement économique. Non plus prélever sur des territoires, ce qui supposait de contrôler des espaces, mais faire produire par des corps dociles pendant un temps donné. Il y faut une « prise de pouvoir global sur le temps » par la classe dominante²⁴. C'est ce qui explique que la *forme-salaire* et la *forme-prison* sont contemporaines, mieux, jumelles²⁵ : « ce qui nous permet d'analyser d'un seul tenant le régime punitif des délits et le régime disciplinaire du travail, c'est le rapport du temps de vie au pouvoir politique : cette répression du temps et par le temps, c'est cette espèce de continuité entre l'horloge de l'atelier, le chronomètre de la chaîne et le calendrier de la prison »²⁶. Ce n'est pas l'enfermement dans l'usine qui compte mais la transformation de celui qu'y est soumis, la production des hommes par les institutions dédiées au travail et à la punition. Instruments de connaissance et de moralisation à la fois. Connaître pour transformer dans un sens moral, pour discipliner : ce n'est pas seulement dresser le corps à certains gestes, c'est constituer des habitudes.

²⁰ *La Société punitive*, p. 53.

²¹ *Ibid.*, p.53.

²² *Ibid.*, p. 53.

²³ Cf. DE, I, « Quarto », p. 1305.

²⁴ *La Société punitive*, p. 73.

²⁵ *Ibid.*, p. 72.

²⁶ *Ibid.*, p. 73.

Foucault opère ce qu'il appelle proprement une généalogie des rapports et des formes de pouvoir, qui suppose une analytique précise des questions et des problèmes que se posaient les groupes moralisateurs qui entreprennent de contrôler la moralité des basses classes, de discipliner moralement les prolétaires. On le voit à l'importance qu'il accorde à Patrick Colquhoun, l'auteur d'un *Traité sur la police de Londres (contenant le détail des crimes et délits qui se commettent dans cette Capitale et le moyen de les prévenir)*, lequel exprime avec force l'impératif de surveillance des classes populaires pour protéger le fortune bourgeoise²⁷. Il y a là pour Foucault un moment historique fondamental, à la fin du XVIIIe siècle, où l'État - et plus précisément sa police - met en oeuvre la fonction de surveillance de la moralité des classes populaires, fonction relativement autonome, préventive, de nature pré-légale. Il ne s'agit pas ici de punir une infraction, mais d'agir sur les comportements, les moeurs, les habitudes par un « tout un jeu de contraintes quotidiennes » qui ont pour effet « d'agir positivement sur les individus, de les transformer moralement, d'obtenir une correction »²⁸. Une formule qu'il tire de sa lecture de Colquhoun mais qui pourrait être parfaitement adaptée à d'autres auteurs et en particulier à Bentham et à son idée de « chaînes invisibles ».

La clé de la prison ne se trouve pas dans la loi pénale, dans la théorie juridique, elle se trouve dans le « coercitif », dans cette dimension de surveillance et de contrôle moral des classes populaires qu'impose le capitalisme quand il se donne des instruments de pouvoir politique et de pouvoir moral²⁹. C'est parce que des groupes moralisateurs, des classes dominantes, des appareils d'État se sont mis à moraliser la société par un ensemble de savoirs et de techniques de pouvoirs regroupés dans le terme de « coercitif » que la surveillance est devenue la caractéristique de notre société.

Ainsi, fascinés par le Panoptique, les lecteurs ont parfois eu tendance à oublier que l'analyse de Foucault part d'abord des rapports de pouvoir, et des rapports de pouvoir entre classe : « le contrôle va s'exercer globalement d'une classe sociale sur l'autre »³⁰. L'explication qu'il en donne porte sur la constitution du peuple en « ennemi social », par changement de signe des illégalismes populaires qui étaient plus ou moins tolérés tant qu'ils concernaient surtout les droits féodaux, quand la bourgeoisie pouvait s'appuyer sur eux pour promouvoir ses propres intérêts (fraude fiscale par exemple). Ces illégalismes populaires deviennent insupportables quand ils exercent une menace sur la propriété bourgeoise, quand ils se transforment en attaques sur les nouvelles formes de la richesse.

La constitution littéraire du criminel, la surveillance du délinquant, le régime punitif qui lui est appliqué, sont interprétés par Foucault comme autant d'effets et de moyens de la lutte de la bourgeoisie pour *séparer* le bon ouvrier docile et respectueux du délinquant regardé comme

²⁷Ibid., p. 112.

²⁸Ibid., p. 113

²⁹Ibid.p. 115. Par quoi l'on voit que la société de contrôle ne vient pas *après* les disciplines, comme le pense Deleuze, mais qu'elle est la condition même des institutions disciplinaires, en ce qu'elle rend acceptables, c'est-à-dire pensables et souhaitables, les disciplines. Foucault nous interdit de penser que les formes de pouvoir se succèdent strictement comme l'a laissé entendre Deleuze lorsqu'il a interprété assez librement Foucault dans son « Post-scriptum sur les sociétés de contrôle », l'un des textes les plus lus du philosophe (*L'autre journal*, n° 1, mai 1990). Texte très séduisant il faut bien le dire, mais assez trompeur sur le parcours de Foucault. Deleuze oppose deux régimes de domination, celui de l'enfermement dans des milieux clos, qui serait la caractéristique de la « société disciplinaire », et le contrôle « à l'air libre », le moule et la modulation, la fixation et la variation, l'usine et l'entreprise. Ce texte est remarquable en ce qu'il semble annoncer nombre des mutations dans les formes de contrôle social. Mais cette opposition est aussi une simplification. Il n'est pas sûr du tout que Foucault ait pu penser une succession aussi linéaire et tranchée entre société de souveraineté, société de disciplines et société de contrôle.

³⁰ *La Société punitive*, p. 125.

ennemi social : « au XIXe siècle, l'illégalisme ouvrier est la grande cible de tout le système répressif de la bourgeoisie »³¹.

La grande menace que représente le prolétariat tient à ce que la fortune bourgeoise est aux mains des prolétaires qui peuvent la soustraire à leurs propriétaires. L'ennemi social, c'est le travailleur : « Tout travailleur était un prédateur possible : et toute création de plus-value était en même temps l'occasion, ou en tout cas la possibilité, d'une soustraction éventuelle »³². Ce passage de l'entretien intitulé « À propos de l'enfermement pénitentiaire » (1973) est fondamental. Il formule, de façon assez succincte, l'idée selon laquelle la protection de la fortune bourgeoise sous sa forme commerciale et industrielle a conduit à « la surveillance généralisée de toutes les couches populaires », et pas seulement des vagabonds et des nomades ou des marginaux. L'invention bourgeoise, c'est le panoptisme comme stratégie de surveillance des couches populaires dans leur ensemble³³. Une stratégie d'ailleurs complexe puisqu'elle consiste à isoler les délinquants, à les séparer de leur classe, à les constituer en « exemples négatifs » mais aussi à les utiliser dans le dispositif de domination et de surveillance en les transformant en indicateurs, mouchards, policiers, provocateurs, ou encore à les expédier dans les colonies pour participer, à leur niveau et à leur manière, à l'extraction de plus-value³⁴.

Pourquoi la surveillance et pas la punition ? parce que elle joue sur la *potentialité* et non sur l'acte. Elle vise à répondre à un problème qui n'est pas la montée réelle des infractions mais qui est la montée de la *dangerosité* des classes populaires. La surveillance comme réponse à la dangerosité, c'est l'entrée dans le règne de l'orthopédie sociale, de la correction ou du contrôle social³⁵. Avec ce bouclage pénal et pénitentiaire des illégalismes populaires³⁶, il ne s'agit pas d'exclure ou d'éliminer ces délinquants potentiels mais de les *utiliser*, de les intégrer à la société, de les corriger, de les transformer moralement, un peu à la façon dont on cherche à « intégrer » et à moraliser » les couches populaires d'origine immigrée aujourd'hui. Surveillance, contrôle, normalisation et correction vont ensemble dans le programme disciplinaire. Au fond, pour le dire autrement, il s'agit de constituer la force de travail ouvrière, de former le corps prolétaire, de le réduire à cet ingrédient intégrable et digérable dans la machine de production.

La surveillance, en ce sens, est en dessous du contrat, en dessous des échanges économiques, en même temps qu'elle les permet. La surveillance ne traite pas l'infraction, elle s'attaque aux illégalismes infralégaux, aux dérèglements, au désordre possible, plus qu'aux infractions. Elle est relative plus à la norme sociale qu'à la loi positive. La surveillance est une arme de normalisation et pas seulement de punition d'une transgression légale. Elle est latérale par rapport à la justice, et d'ailleurs elle mobilise des institutions non judiciaires. Il s'agit de « corriger les virtualités » non de punir des actes, de normaliser les individus³⁷.

Que retenir de cette analyse du début des années 70 ? Foucault ne nous dit pas que la surveillance est le dernier mot de la société capitaliste. Il en est plutôt le premier. Il est une condition infrastructurelle de la société capitaliste. Le « coercitif » n'est pas comme le prétendra une sociologie fonctionnaliste à la Durkheim une caractéristique de toute société, elle est la caractéristique d'une société particulière qui a besoin pour fonctionner de produire des individus dociles et respectueux de la richesse, une force de travail dévouée à la

³¹ Ibid., p. 154.

³² Cf. « A propos de l'enfermement pénitentiaire », DE, I, « Quarto », p. 1306 .

³³ Cf. Ibid, p. 1305.

³⁴ Cf. Ibid, p. 1306.

³⁵ Cf. « La vérité et les formes juridiques », DE, I, « Quarto », p. 1461.

³⁶ *La Société punitive*, p. 165.

³⁷ «La vérité et les formes juridiques », DE, I, « Quarto », p. 1463

production maximale. C'est la surveillance et la séquestration qui produisent le travailleur, qui le forment comme force de travail, qui transforment l'individu en homme productif, en homme du travail. En ce sens, la surveillance est la condition secrète du contrat, la couche enfouie sur laquelle repose la société bourgeoise.

Avec la surveillance, Foucault a apporté à l'analyse politique un élément très précieux qui noue la dimension de la guerre sociale avec celle de la production des savoirs et des moralités. On oppose souvent Marx et Weber, l'un serait le théoricien de la lutte de classes, l'autre celui de la bureaucratie, l'un celui de la guerre, l'autre celui de la rationalisation. Foucault a eu, entre autres, le grand mérite de dépasser cette opposition académique en montrant que guerre sociale et production de savoirs et de moralités sont inséparables. C'est le point de vue radical de Foucault : le savoir n'est jamais séparable des formes de gouvernement. Il va aller jusqu'à tenir que les sciences de l'homme ne sont pas compréhensibles en dehors des dispositifs de surveillance, qu'elles sont en quelque sorte l'effet du panoptisme général de la société, qu'elles y contribuent toutes à leur manière, localement, spécialité par spécialité³⁸.

Quatrième partie : La surveillance aujourd'hui

Que tirer des analyses de Foucault qui datent du début des années 70 pour notre propre situation ? Les analyses qui portent sur les conditions initiales et infrastructurelles d'une société capitaliste nous permettent-elles de rendre compte de la société dans laquelle nous vivons comme semble le dire Foucault ? La question mérite d'autant plus d'être posée que Foucault a poursuivi et enrichi ses analyses, au-delà de la seule problématique de la surveillance, en particulier lorsqu'il a mis au point ses concepts de biopolitique ou de gouvernementalité, lesquels concepts ont d'une certaine manière éclipsé la surveillance et la discipline. Foucault d'ailleurs dès les années 70, et on le voit bien dans *Surveiller et punir*, est bien conscient que les mécanismes de normalisation ne se limitent pas aux institutions de séquestration des classes populaires. Il lui arrive d'ailleurs d'évoquer l'endettement, la consommation, les loisirs, etc comme autant de modalités de la normalisation.

Cette question de l'actualité des analyses de Foucault mérite aussi d'être posée au regard de la nature et de l'efficacité des procédés de surveillance numériques. L'œil panoptique a été remplacé par « l'œil électronique », pour reprendre le titre de l'ouvrage de David Lyon, lequel auteur a renouvelé les approches depuis une vingtaine d'années³⁹. On remarquera incidemment que Foucault ne s'est pas beaucoup intéressé aux formes électroniques de la surveillance, qui l'aurait me semble-t-il beaucoup intéressé. En quoi cela peut-il affecter notre conception de la surveillance ?

A l'évidence, un certain nombre de remarques de Foucault trouve une actualité frappante. Ainsi en va-t-il des réflexions que lui inspire le contrôle policier à Paris au XVIII^e siècle et qu'on croirait écrites pour qualifier les opérations de la NSA et les autres agences du renseignement : « ce pouvoir doit se donner l'instrument d'une surveillance permanente, exhaustive, omniprésente, capable de tout rendre visible, mais à la condition de se rendre invisible. Elle doit être comme un regard sans visage qui transforme tout le corps social en un champ de perception : des milliers d'yeux postés partout, des attentions mobiles et toujours en éveil, un long réseau hiérarchisé (...)»⁴⁰. On voit par là que l'idéal d'un contrôle qui serait à la fois automatisé et invisible est bien en passe de se réaliser grâce à la numérisation des

³⁸ Cf. « A propos de l'enfermement pénitentiaire », DE, I, « Quarto », p. 1306.

³⁹ Cf. David Lyon, *The Electronic Eye: The Rise of Surveillance Society*, University of Minnesota Press, 1994.

⁴⁰ S et P, p. 215-216.

communications. Alors rien de nouveau sous le soleil policier ? C'est ce que je voudrais examiner pour terminer rapidement.

Premièrement : toute une partie des procédés de surveillance qui se déploient aujourd'hui, trouvent certainement encore et toujours leur raison profonde dans ce « bouclage » des classes dangereuses, dans cette prévention des menaces sur la propriété. Vidéosurveillance, biométrie, drone au-dessus des banlieues, mais aussi cartes d'identité infalsifiables, géolocalisations des détenus et des suspects : tout un appareillage policier est désormais disponible au service du contrôle des classes supposées dangereuses, ou plus exactement du quadrillage des territoires classées comme potentiellement dangereux. Le bouclage des classes et des quartiers populaires se poursuit et se renforce⁴¹.

Lorsque Foucault analysait la surveillance de type disciplinaire, il avait cherché à montrer comment il s'agissait de produire des individus fixés à et sur des appareils de production. Or ceci n'a pas disparu : la « séquestration » qui permet la surveillance continue existe toujours, la prise en charge du temps par les institutions scolaires, productives, médicales, etc. est toujours en place. Le contrôle du temps d'existence et le dressage des corps reste toujours la condition du capitalisme. Dans la vie professionnelle, la surveillance est même renforcée et elle tend à faire du chronomètre et même de la caméra des outils de surveillance dépassés. La société Hitachi a ainsi inventé le « business microscope », badge qui livre à l'employeur tous les faits et gestes de l'employé durant son temps de travail : non seulement les déplacements mais toutes les personnes rencontrées, les connexions sur Internet. Sur son site, l'entreprise japonaise dit espérer que son badge « aidera à la coopération des employés et conduira à améliorer l'ambiance dans une entreprise ». Cela va un peu plus loin que le livret ouvrier napoléonien...

Deuxièmement, la surveillance des classes populaires s'est prolongée et a été relayée par une « biopolitique », qui s'est traduite par une intrusion dans les comportements individuels et par une gestion calculatrice des régularités sociales. Cette « biopolitique » dépasse de très loin la seule visée du contrôle des classes populaires, elle concerne une stratégie de moralisation et de normalisation de toutes les classes. Mais elle n'est pas pensable sans le déploiement de surveillances administratives, d'enregistrement de données personnelles, d'établissements de données statistiques à grandes échelles. L'État social et éducateur n'est-il pas un producteur de savoirs sur les personnes comme jamais un Bentham n'aurait rêvé d'en disposer pour assurer le plus grand bonheur du plus grand nombre ? La surveillance ne s'opère donc pas seulement sur le registre de l'exploitation de la force de travail mais aussi sur celui du bien-être de la population, ce qui n'est pas plus rassurant, car c'est sans doute l'une des raisons de la bienveillance de la population à l'égard des formes d'enregistrement, de stockage et de traitement des informations personnelles. En un mot, la « sécurité sociale », au sens moderne du terme, est aussi un terrain de surveillance considérable.

Troisièmement, la surveillance analysée dans la *Société punitive* ou dans *Surveiller et punir* était essentiellement spécialisée, localisée, institutionnalisée. Il y avait une surveillance policière, scolaire, médicale, psychiatrique. Ce que Foucault commence à percevoir lorsqu'il parle de l'essaimage des techniques de surveillance dans le corps social et qu'il élaborera avec la biopolitique, c'est une certaine déspecialisation de la surveillance. Elle n'est pas seulement généralisée parce que toutes les institutions y participent, elle devient générale au sens où les différents dispositifs et les différentes savoirs communiquent entre eux et où les catégories de pensée et de classement se déspecialisent aussi : les notions de déviance, de handicap social,

⁴¹ L'un des aspects que Foucault explore assez peu, c'est l'auto-séquestration des classes riches dans des zones protégées, c'est en quelque sorte l'auto-bouclage derrière les murs de la bourgeoisie ou de la petite-bourgeoisie.

ou socio-culturel, plus largement, un certain discours médicalisant ou psychologisant, un mode gestionnaire de prise en charge des « risques », permettent l'extension de la surveillance en même temps qu'un resserrement du maillage panoptique⁴². On peut se demander si aujourd'hui, ce n'est autour du cerveau que va se jouer les logiques de généralisation et de communication du pouvoir, autour de cette surveillance des processus cognitifs rendus possible par l'imagerie du cerveau, à partir de cette « neuropolitique » qui est en train de se constituer. De la même façon, on peut se demander si la constitution des fichiers numériques sur les individus par la police, les administrations publiques et les entreprises commerciales ne donnent pas une toute autre dimension aux savoirs accumulés sur les individus, non seulement par l'interopérabilité entre ces bases de données mais aussi grâce aux capacités énormes de traitement calculatoire des données, qui permettent un profilage très précis des individus et une traçabilité de leur histoire et de leurs comportements. Le traitement de la dangerosité des individus est désormais réalisé avec des moyens sans commune mesure avec le mode de constitution des archives documentaires par la police du XVIII^e et du XIX^e siècles

Quatrièmement, on sait que Foucault avec ses analyses de « l'aveu », à propos de la sexualité, a dégagé un procédé de pouvoir qui suppose une connivence et une participation de celui qui en est l'objet. Dire, parler, avouer, c'est offrir « volontairement » une prise sur soi par l'exposition des secrets, par l'indiscrétion, par l'auto-surveillance continue : telle serait la manière dont le pouvoir moderne s'exerce plutôt que par la répression. Ce que montre alors Foucault, c'est qu'il n'y a pas pour le pouvoir à regarder par le trou de la serrure mais plus efficacement à imposer une norme qui contraint chacun d'ouvrir sa porte, si je peux ainsi m'exprimer. On peut ainsi se demander si cet « aveu » de soi, cette exposition de soi, n'a pas atteint aujourd'hui un stade autrement plus développé qu'au temps des victoriens, et si elle n'est pas en train de se combiner avec les techniques de surveillance les plus sophistiquées. Car l'exploitation des données numériques est rendue d'autant plus facile qu'il n'y a plus à faire effort pour extraire des informations sur les individus, qui les dévoilent spontanément, qui ont intériorisé la norme de « l'estimité », c'est-à-dire de l'extériorisation permanente de leur « profil », comme on dit sur le bien nommé « facebook », un réseau qui aurait fasciné Foucault comme machine de pouvoir. Ce n'est plus simplement que le pouvoir fonctionne spontanément dans le « champ de visibilité » qu'il crée. Ce sont les sujets qui se placent spontanément dans le champ de visibilité qu'ils construisent. Foucault était obsédé par l'idée que le pouvoir nous piège. Avec les réseaux, nous nous rendons le plus visible possible, puisque la norme largement intériorisée est que « nous n'avons rien à cacher » : nous construisons nous-mêmes les pièges dans lesquels nous nous enfermons au nom de la liberté.

Cinquièmement, la nouveauté est la nature du bouclage ou de la séquestration. Les processus de surveillance peuvent jouer à « ciel ouvert », en « milieu ouvert », grâce à la géolocalisation, mais aussi grâce à la production de nos traces électroniques. Le bouclage de la population est désormais *algorithmique*. Ce sont les algorithmes qui permettent le traitement des traces et données, qui permettent une connaissance et une anticipation de nos conduites.

Les dispositifs du capitalisme ne se contentent plus de fabriquer une classe asservie et docile, ils visent à identifier chaque profit individuel, à connaître chaque individu dans ses comportements, ses goûts, ses choix, ce qui est désormais possible par l'exploitation des big data, c'est-à-dire par le *data mining*. C'est ce que Bil Davidow appelle « la prison

⁴² Cf. « A propos de l'enfermement pénitentiaire », DE, I, « Quarto », p. 1311

algorithmique »⁴³, laquelle est construite de multiples manières par des agences publiques comme par des entreprises privées, et qui a pour effet non seulement de définir de façon évolutive le profil de chacun à partir de sa navigation sur Internet, de ses voyages par route ou transports en commun, par le train ou par l'avion, de ses dépenses avec sa carte de crédit ou de ses communications téléphoniques mais aussi d'agir sur l'individu par une publicité ciblée et personnalisée ou, plus directement, par des informations livrées aux employeurs ou aux institutions publiques. L'orientation du consommateur, l'anticipation de son désir deviennent des enjeux dans la compétition économique : il s'agit de lui proposer ce qu'il n'a même pas encore eu l'idée de désirer. Il existe aux Etats-Unis une quarantaine d'entreprises spécialisées dans ce genre de tâche. Ces entreprises fournissent, à partir de l'exploitation des banques de données, des dossiers personnalisés aux banques, aux sociétés de transport aériens, aux compagnies d'assurance, ou à toute entreprise qui voudrait connaître quelqu'un avant de le recruter ou de passer un contrat avec lui. Ce type de contrôle est en train de se développer d'autant plus rapidement que le coût d'accès aux données et de traitement diminuent rapidement⁴⁴.

Sixièmement, la gouvernementalité professionnelle passe par des mécanismes d'évaluation, sur des bases souvent quantitatives, et qui semblent relever non pas de l'application d'une norme extérieure à laquelle il faut obéir mais d'une comparabilité entre les résultats ou les scores des activités de chacun. En somme, la surveillance est partie prenante de situations de concurrence, elle est co-surveillance, et s'opère en référence à des critères qui semblent inhérents au champ d'activité spécifique, selon des normes qui paraissent objectives, directement tirées de la réalité elle-même, ne faisant appel qu'à des spécifications techniques propres à un domaine particulier de la production. Un mécanisme à la fois ancien et nouveau qui permet d'assurer une surveillance fine et continue est constitué par la pratique du rapport, ou du *reporting* de soi sur soi. La subjectivité professionnelle docile et normalisée se produit par le rapport sur soi-même, par l'injonction à se définir sur une échelle, à se classer et à se mesurer pour mieux se corriger soi-même en s'alignant sur les normes qui se dégagent de l'agrégation des données que chacun donne sur lui-même. En somme, la gouvernementalité néolibérale suppose des formes évoluées de surveillance ou plus exactement de co-surveillance et d'auto-surveillance pour mesurer sa position, ses écarts par rapport à une normalité qui se dégage des processus objectifs ou de la réalité elle-même.

Septièmement, la surveillance par les États et par les plus puissants d'entre eux a trouvé dans les moyens électroniques un matériau d'exploitation et une surface d'application que Bentham n'aurait jamais pu rêver de disposer pour son inspection généralisée. Mais surtout et c'est là dessus que je voudrais terminer, Snowden a révélé non pas seulement l'ampleur de la surveillance mais un projet stratégique sur lequel les analyses de Foucault peuvent nous éclairer. En bref, ce que nous apprend Snowden, c'est que l'ambition programmatique de la NSA et des agences anglo-saxonnes (les five eyes) plus ou moins alliées avec les agences de renseignement des autres pays (qui font la même chose à leur échelle) est de tout collecter, de

⁴³ « Welcome to Algorithmic Prison », <http://www.theatlantic.com/technology/archive/2014/02/welcome-to-algorithmic-prison/283985/>

⁴⁴ Antoinette Rouvroy et Thomas Berns, deux chercheurs belges, en ont donné une analyse remarquable dans un article paru en 2010 dans lequel, en s'appuyant sur Foucault, ils montrent « que la gouvernementalité algorithmique confirme l'indistinction radicale entre modes de production du savoir et modalités d'exercice du pouvoir dans la mesure où précisément où ce nouveau mode de gouvernement se présente à la fois comme un ensemble d'interfaces cognitives et comme moyen de prédire, de prévenir et d'orienter certains comportements humains ». Cf. Antoinette Rouvroy et Thomas Berns, « Le nouveau pouvoir statistique », *Multitudes* n°40, 2010, « Du contrôle à la surveillance ».

ramasser « toute la poussière des événements », la moindre de nos communications et connexions. C'est en 2008, sur la base de Menwith Hill en Angleterre, que Keith Alexander l'ex-directeur de la NSA, comme l'a révélé *The Guardian* à partir des fichiers de Snowden, a posé la question stratégique majeure : « pourquoi ne pourrions-nous pas collecter tous les signaux tout le temps ? » (par signaux on doit entendre « communications »)⁴⁵. La philosophie d'Alexander est simple : « on a besoin de toute la botte de foin pour trouver l'aiguille ». Il faut donc tout collecter. Pour quoi faire ? Une critique assez facile est de dire que c'est un échec, que cela ne sert à rien. C'est encore croire que le but est de traquer les terroristes ou d'éviter les attentats. C'est croire que l'essentiel est dans les justifications de sûreté nationale du Patriot Act de 2001, du Protect America Act de 2007 ou dans l'amendement au Foreign Intelligence surveillance Act de 2008, c'est-à-dire à la série des lois qui ont donné carte blanche à la NSA au nom du ciblage des terroristes ou des suspects de terrorisme.

Mais l'ambition est autre. Elle est mieux rendue, me semble-t-il, par Ira Hunt, membre de la direction technique de la CIA qui expliquait la ligne de conduite de la communauté américaine de renseignement : « fondamentalement, nous essayons de tout ramasser et de la garder pour toujours » et d'ajouter : « il est presque à notre portée de faire des calculs sur toute l'information générée par les êtres humains »⁴⁶. L'essentiel est dans cette capacité calculatoire qui permet à partir de ces données collectées dans les data centers de la NSA de reconstituer l'environnement numérique de quiconque et d'établir un profil permettant d'attribuer à tout individu un certain degré de dangerosité pour la sûreté nationale. Ce qui compte est l'ambition, en passe d'être réalisée, qui consiste à étendre à toutes les données et à tous les individus une surveillance exhaustive et continue et à établir un archivage suffisant sur chacun afin de connaître milieux et comportements de chaque individu. Une telle ambition paraîtrait incroyable si nous ne l'inscrivions pas dans l'histoire de la surveillance, elle se formulait déjà dans des termes presque semblables à Paris au XVIIIe siècle.

Certes, cette surveillance américaine générale est ancienne. On connaît le projet Echelon pendant la guerre froide qui est issu d'un pacte secret entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne auxquels se sont joint leurs trois petites « sœurs » Australie, Nouvelle-Zélande et Canada. On sait que loin de se limiter à l'espionnage des pays de l'Est, un système de surveillance économique des autres pays capitalistes et de l'Union européenne s'est mis en place, un peu comme si les « cinq sœurs » s'étaient constituées en un empire dans l'empire jouant solidairement contre les autres. Ce qui reste d'ailleurs encore le cas aujourd'hui. Mais à l'évidence le début du XXIe siècle ouvre une nouvelle période.

Il ne s'agit pas ici de la logique totalitaire telle qu'elle fonctionne en Corée, en Chine ou à Cuba et qui consiste à limiter l'accès à certains sites, à certains réseaux ou à interdire la recherche de certains mots sur les moteurs de recherche. Nous n'avons pas affaire à une logique de la limitation mais au contraire à une surveillance sans limites d'une production elle-même indéfinie de données. Et ceci, on peut le parier, sera renforcée à mesure que l'électronique ne sera plus confinée aux ordinateurs mais sera intégrée à tous les objets qui communiqueront entre eux. La logique de la surveillance n'est donc pas une logique de raréfaction, de compression, de répression mais un mécanisme d'enregistrement des flux, et de transformation de flux en stocks d'informations, en capitaux d'informations immobilisées pour être exploitées et produire un certain rendement économique-policier qui est, en termes abstraits, la sécurité des flux de richesse et l'assurance de la perpétuation de la domination américaine dans tous les domaines, militaires, industriels, financiers. L'état actuel de la surveillance et son extension littéralement folle est liée à l'imperium américain reformulé en

⁴⁵ Cité par Sébastien Desreux, in *Big Mother veille sur vous*, H&K, 2013, p. 6.

⁴⁶ Ibid, p. 11.

termes de guerre contre le « terrorisme global », dont l'imprécision, le caractère spectral, sont bien faits pour en faire l'appui d'une dynamique d'illimitation de la surveillance.

Et c'est là où l'on voit, non pas l'absurdité ou l'inefficacité de cette surveillance électronique, mais sa rationalité en ce sens qu'elle participe d'une stratégie globale dans laquelle elle prend sens. Après les attentats du 11 septembre, la politique de sécurité nationale devient une priorité politique à la fois imposée par la situation et construite par la droite américaine, puis mondiale, dans un contexte d'insécurisation financière croissante, d'attaques néolibérales sur les systèmes de protection sociale, et plus généralement dans une phase de désarmement-conivence des États à l'égard des puissances économiques multinationales qui redéfinissent un droit coutumier commercial et financier fabriqué à leur convenance.

Dans un tel contexte où presque tous les pays sont « amis », c'est-à-dire où règnent entre eux une guerre économique permanente qui affecte en premier lieu les populations, on comprend que l'ennemi ait changé. Ce n'est plus tant le « communiste », l'ouvrier agitateur, le guerrillero subversif, c'est un « ennemi » invisible et universel, un « ennemi global », qui doit figurer et concentrer en lui toutes les angoisses, à qui il convient d'attribuer méfaits, mauvaises intentions, et qu'il faut « incarner » de temps à autre dans des figures diabolisées. D'où les guerres punitives, vengeresses, préventives contre les dictateurs, dont il s'avère assez rapidement que leurs objectifs sont flous ou irréalisables : l'Irak en est la meilleure illustration.

De la même façon que le XIXe siècle a produit le grand criminel pour incarner le danger social, de la même manière que le XXe siècle a eu son danger communiste, le XXIe siècle semble se structurer stratégiquement autour d'une guerre contre le terrorisme global, qui paraît durer au-delà même de la période Bush. Le non démantèlement de Guantanamo, et surtout l'extension de la surveillance globale semblent l'indiquer. L'ennemi n'est plus « l'ennemi social » mais « l'ennemi global ». Pourquoi cet « ennemi global » après la chute du mur de Berlin ? Est-ce Al-Quaïda qui en serait le moteur, le principe ? On peut évidemment tenir que « le terroriste global » est un alibi, une diversion par rapport aux dangers climatiques ou aux dangers économiques et sociaux. C'est assez évident mais assez superficiel.

Ce qui inquiète tous les États, ce que ciblent toutes les entreprises privées, c'est la capacité démultipliée de connexion, de circulation et de mise en contact permise par Internet, mais aussi les voyages, les échanges de toutes sortes. La libre circulation dans l'espace mondialisé, voilà ce qu'un pouvoir doit maîtriser. Tous les grands systèmes d'identification et de certification des identités se sont déployés au XIXe et au XXe siècle en rapport avec l'accroissement des flux humains et économiques, à commencer par la surveillance des nomades, et ceci lors de la première grande mondialisation à la fin du XIXe, phénomène qui a été accéléré avec les guerres. L'étranger a toujours été depuis le XIXe siècle le point d'appui et l'alibi d'une surveillance accrue de la population dans son ensemble. Il y a là des éléments de continuité. Mais la menace du terrorisme dans un espace mondialisé n'appelle pas le même type de réponse qu'au XVIIIe ou au XIXe siècles. Il ne s'agit pas de séparer la plèbe insurgée et séditeuse du bon ouvrier par l'invention de la figure du criminel. Elle appelle une transparence totale de l'individu, une absence de séparation entre espace public et privé, la fin de l'intimité et de la « privacy ». Que tout de l'individu soit transparent, exposable et exposé : « tout dire », comme diraient les psychanalystes et tout montrer, telle est la norme. Foucault invite à nous demander ce que de tels dispositifs produisent : pas seulement une répression des illégalismes, des crimes, des attentats, mais aussi une production d'effets de masse qui visent à normaliser et à contrôler la population à partir d'une production de la norme.

La surveillance globale qui ne se justifie que par la guerre au terrorisme global, invisible, ubiquitaire et proche, est le corollaire du « bouclage » de toute la population « normale », celle qui doit prendre pour norme de n'avoir rien à cacher et doit donc accepter d'être constamment enregistrée du fait qu'elle n'a rien à cacher. Le « terrorisme global » impose une solidarité tacite de la population avec les organes de surveillance, une acceptation ou au moins une tolérance de cette privation de toute vie intime, de la suppression de la *privacy* au profit de la *security*⁴⁷. Il y a là certainement un remaniement très important des frontières du privé et du public. C'est un élément parmi d'autres du fait que le néolibéralisme remet en cause des caractéristiques jusque-là fondamentales de la représentation que se donnait la démocratie libérale. Les gouvernants en viennent à assumer ouvertement le travail policier qui demeurerait caché. Mais les États engagés dans cette guerre totale sont emportés dans une dynamique qu'ils ne semblent plus maîtrisée puisque ce qu'ils ont à enregistrer et à traiter, c'est le caractère illimité de la « botte de foin » composée de toutes les communications et interactions humaines, à un point tel que toute demande de limites ou de contrôles est interprétée comme une concession au terrorisme.

Pour conclure

Je crois que le néolibéralisme sécuritaire fonctionne sur certaines règles assez nouvelles. J'en distinguerai cinq :

- 1) Le cyberspace est un champ de bataille sur lequel chacun est un ennemi potentiel (ennemi de nouvelles formes de propriété, en particulier de la propriété intellectuelle, ou bien ennemi de la sécurité nationale).
- 2) On peut dire, écrire, faire ce qu'on veut en démocratie dans les limites des lois, mais à condition d'accepter que tout ce qu'on dit, écrit ou fait librement soit écouté, lu, observé par un pouvoir invisible qui est « officiellement » voué à la sécurité nationale et à l'élimination préventive des terroristes invisibles.
- 3) Tout ce qu'on dit ou écrit, toutes les traces laissées par nos actes, doivent pouvoir être enregistrés et archivés sinon pour l'éternité du moins pour une longue durée dans des data bases qui serviront « au cas où », afin de remonter jusqu'à chacun en cas de soupçon ou de recherche.
- 4) Tout ce qu'on dit, écrit ou fait doit pouvoir être traité dans des datas centers par la pratique du data mining (exploitation des données) permettant de donner potentiellement de chaque être humain un « profil » politique et moral permettant de déterminer sa dangerosité potentielle. Chaque personne aura donc une identité fabriquée par les fichiers et évolutive, au fur et à mesure de ses actes.
- 5) Un nouveau régime de punition se met en place, fondé sur le paradigme de *l'élimination* sans argument et sans procès. De la même façon que le non recrutement dans une entreprise, le refus de carte de crédit ou d'emprunt, n'ont pas à être justifiés autrement que par la « diminution des risques » pour l'entreprise selon des critères discrétionnaires, le meurtre ciblé du terroriste par le pouvoir de l'administration est admis comme la seule manière de garantir la sécurité nationale et globale. Séries

⁴⁷ La collaboration entre les entreprises privées de l'Internet et les agences de surveillance, qui est au cœur de l'affaire PRISM, est un facteur déterminant de cet effacement de la frontière entre privé et public, de cette destruction de la *privacy*. L'Oxford English Dictionary donne de la *privacy* une double définition : « the state or condition of being free from being observed or disturbed by other people » et « the state of being free from public attention ».

télévisées et films de fiction en fournissent la version esthétique comme le roman noir du XIXe illustre et légitime à la fois le régime punitif et coercitif des débuts du capitalisme.